



Le 26 février 2018

**Modalités de mise à disposition ou de consultation  
des documents préparatoires à l'Assemblée Générale des Actionnaires**

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de TF1 se tiendra :

le jeudi 19 avril 2018, à 9h30,  
1 quai du Point du Jour – 92100 Boulogne Billancourt.

Les actionnaires seront appelés à statuer notamment sur les comptes de l'exercice 2017 et le versement d'un dividende de 0,35 € par action, avec mise en paiement le 3 mai 2018.

L'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires – BALO - du 26 février 2018 contient l'ordre du jour, les projets de résolutions proposées par le Conseil d'Administration, ainsi que les principales modalités de participation et de vote à cette Assemblée.

Il est consultable sur le site internet de la Société [www.groupe-tf1.fr](http://www.groupe-tf1.fr) – rubrique Investisseurs - Espace Actionnaire - Assemblée Générale.

Le rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions soumises à l'Assemblée Générale peut dès à présent être consulté sur ce site, sur lequel seront également publiés, à compter du 9 mars 2018, le document de référence 2017 de TF1, puis, à compter du 30 mars 2018, les autres informations et documents destinés à être présentés à l'assemblée.

Tout actionnaire pourra demander par écrit, dans les conditions et délais précisés à l'article R. 225-88 du Code de commerce, à la société TF1 - Service Juridique – 1 quai du Point du Jour – 92100 Boulogne Billancourt, de lui envoyer, à l'adresse postale indiquée par ses soins, les documents et renseignements mentionnés aux articles R. 225-81 et R. 225 - 83 du Code de commerce.

Tout actionnaire pourra, dans les conditions et délais précisés aux articles R. 225-89 et R. 225 - 90 du Code de commerce, prendre connaissance, au siège social, - Service Juridique – 1 quai du Point du Jour – 92100 Boulogne Billancourt, des documents et renseignements visés par ces articles.